

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **3e jour d'avril 2017**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Stéphanie Deblois

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

70-04-2017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON
ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR DU 3 AVRIL 2017 TEL QUE LU ET
PRÉSENTÉ.**

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 6 mars 2017**
 - 3.2 - Adoption du procès-verbal du 27 mars 2017**
- 4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 04-17**
 - 5.2 - Résolution, nomination du vérificateur pour l'année financière 2017**
 - 5.3 - Résolution, refinancement d'un montant de 337,400\$ relatif à un emprunt échéant le 18 septembre 2017**
 - 5.4 - Résolution, reddition de comptes, programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**
 - 5.5 - Résolution, congrès de l'ADMQ 2017**
 - 5.6 - Résolution, formation "directeurs généraux et MRC: rôles et collaborations"**
 - 5.7 - Résolution, demande de commandite, école Arc-en-ciel de Saint-Camille**
 - 5.8 - Résolution, allocation de dépenses cellulaire de la directrice générale**
 - 5.9 - Résolution, souper annuel de Passion-FM, radio Bellechasse**
 - 5.10 - Résolution, politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Etchemins**
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**
 - 6.1 - Résolution, ouverture du dépôt de matériaux secs**
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**

- 7.1 - Résolution, achat d'abat-poussière pour la saison 2017
- 7.2 - Résolution, ouverture des chemins d'hiver
- 8 - LÉGISLATION
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 9.1 - Résolution, programme #10 sur l'entretien, l'inspection et le renouvellement des tenues de combat des pompiers
 - 9.2 - Résolution, adoption du programme #3 sur les bâtiments agricoles et acériques sur l'inspection des risques élevés et très élevés
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - Avis de motion, règlement numéro 458-2017 aux fins de modifier le règlement numéro 354
 - 10.1.1 - Résolution, du premier projet de règlement numéro 458-2017 aux fins de modifier le règlement numéro 354
 - 10.2 - Résolution, regroupement des offices municipaux d'habitation (OMH) du territoire des Etchemins
 - 10.3 - Résolution, plan de développement de la zone agricole (PDZA): appui à la MRC des Etchemins
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 11.1 - Résolution, contribution financière à l'entente de développement culturel de la MRC des Etchemins: Plan d'action 2018-2019-2020
 - 11.2 - Résolution, programme de développement des loisirs d'Etchemins en forme
 - 11.3 - Résolution, formation moniteurs(trices) de terrain de jeux, saison estivale 2017
 - 11.4 - Résolution, randonnée de vélos le 3 juin 2017
 - 11.5 - Résolution, journée régionale de la Chaudière-Appalaches 2017
 - 11.6 - Résolution, appel de candidatures, moniteurs (trices) de terrain de jeux.
- 12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Lettre Ministère de l'Éducation, subvention chalet des loisirs
 - 13.2 - Lettre, subvention terrain de jeux unifié
 - 13.3 - Lettre, Loi sur le Tabac
 - 13.4 - Inventaire annuel des stocks de la Municipalité
 - 13.5 - Offre de services, programme d'intervention pour l'élimination des fourmis gâte-bois
- 14 - VARIA
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

71-04-2017

3.1 - Adoption du procès-verbal du 6 mars 2017

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 6 mars 2017 soit adopté, et signé tel que présenté;

ADOPTÉE

72-04-2017

3.2 - Adoption du procès-verbal du 27 mars 2017

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 27 mars 2017 soit adopté, et signé tel que présenté;

ADOPTÉE

4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

- L'appel d'offres sur invitation a été envoyé pour l'achat et l'installation d'une enseigne numérique, l'ouverture des soumissions se fera le 10 avril prochain;
- L'installation des thermostats programmables se fera prochainement, l'entrepreneur électricien a déjà visité les lieux où nous devons faire l'installation;
- Rencontre avec le Festi-Quad, la directrice a contacté Mme Claudine Gagné pour fixer la date d'une cette rencontre, une réponse est à venir, elle va relancer le dossier dans les prochains jours.
- Le contrat a été signé avec la chargée de projets en loisirs, Mme Claude Bissonnette.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

73-04-2017

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 04-17

ATTENDU : la liste des comptes numéro 04-17 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 3 AVRIL 2017* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **163,655,03\$.**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **04-17** telle que présentée. Le total des comptes pour **AVRIL 2017 s'élève à: 163,655.03\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 04-17.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois d'**AVRIL 2017.**

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

74-04-2017

5.2 - Résolution, nomination du vérificateur pour l'année financière 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal nomme la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L. de Lac-Etchemin à titre de vérificateur pour l'année financière 2017. Le coût approximatif pour la vérification comptable pour 2017 sera entre **7225\$ et 7375\$.**

ADOPTÉE,

75-04-2017

5.3 - Résolution, refinancement d'un montant de 337,400\$ relatif à un emprunt échéant le 18 septembre 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille doit refinancer un montant de 337,400\$ relatif au prêt no. 8 échéant le 18 septembre 2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Camille souhaite négocier de gré à gré avec la Caisse Desjardins des Etchemins le refinancement du prêt no. 8;

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Camille doit négocier le refinancement en date du 5 septembre 2017 à 10h;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de négocier de gré à gré avec la Caisse Desjardins des Etchemins, le refinancement du prêt no.8, au montant de 337,400\$ échéant le 18 septembre 2017.

QUE l'on autorise le maire, Monsieur Adélard Couture, et la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à ce refinancement.

QUE le refinancement soit négocié de gré à gré avec la Caisse Desjardins des Etchemins, le 5 septembre 2017 à 10h

ADOPTÉE,

76-04-2017

5.4 - Résolution, reddition de comptes, programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 55,029\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de compte l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE,

77-04-2017

5.5 - Résolution, congrès de l'ADMQ 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra cette année, du 14 juin au 16 juin 2017, au Centre des congrès de Québec. Le coût d'inscription au congrès : 519.00\$ (taxes en sus).

QUE l'on paye tous les frais relatifs au congrès (chambre, repas, frais de déplacement).

QUE tous les frais de congrès sont remboursés par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, étant donné que Mme Nicole Mathieu est administratrice de la zone Beauce-Côte-Sud.

ADOPTÉE,

78-04-2017

5.6 - Résolution, formation "directeurs généraux et MRC: rôles et collaborations"

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est administratrice de la Zone Beauce-Côte-Sud et doit collaborer sur différents projets des municipalités et de la MRC;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à suivre la formation : "directeurs généraux et MRC: rôles et collaborations".

Le coût de la formation est de 304\$/taxes en sus

ADOPTÉE,

79-04-2017

5.7 - Résolution, demande de commandite, école Arc-en-ciel de Saint-Camille

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie une subvention de 143.00\$ à l'École Arc-en-ciel de Saint-Camille pour l'achat d'agendas scolaires pour les élèves de 3^e à 6^e année pour 2017-2018.

ADOPTÉE,

80-04-2017

5.8 - Résolution, allocation de dépenses cellulaire de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille verse un montant mensuel de 45,00\$ comme allocation pour le cellulaire personnel de la directrice générale, Mme Nicole Mathieu.

CONSIDÉRANT QUE le transfert du cellulaire de Mme Mathieu fera passer les frais mensuels à 41.50\$ au lieu de 45\$.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille accepte le transfert du cellulaire de la Directrice générale, Mme Nicole Mathieu, au nom de la Municipalité de Saint-Camille. Le coût mensuel sera 41.50\$ (taxes en sus).

QUE le cellulaire de la directrice générale, Mme Nicole Mathieu demeure sa propriété;

ADOPTÉE,

81-04-2017

5.9 - Résolution, souper annuel de Passion-FM, radio Bellechasse

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille participe au souper-bénéfice annuel de la radio communautaire Passion-FM de Bellechasse-Etchemins, le jeudi 4 mai prochain à l'Aréna Simon-Nolet de Lac-Etchemin, sous la présidence d'honneur de Monsieur Réjean Nadeau, président-directeur général d'Olymel.

QUE le maire et/ou tout autre conseiller(ère) soit mandaté pour participer à ce souper-bénéfice pour la radio communautaire Passion-FM de Bellechasse-Etchemins. Le coût du billet 75\$/par personne,

ADOPTÉE,

82-04-2017

5.10 - Résolution, politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE les Activités Populaires Lellis Inc. souhaitent réaliser l'achat d'un système de son pour les activités municipales à Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a étudié le projet d'acquisition d'un système de son et accepte le projet présenté par Les Activités Populaires Lellis Inc. jusqu'à concurrence d'un montant de 5,146\$ pour l'achat du système de son;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent appuyer ce projet ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte que le Comité : Les Activités Populaires Lellis Inc. présente son projet: « acquisition d'un système de son » au Comité technique de la ruralité dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants de la MRC de Etchemins;

QUE le financement du projet se fasse de la façon suivante :

- Un montant correspondant à 80% du projet, c'est-à-dire 4,116.80\$ est pris à même les enveloppes budgétaires de la politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Etchemins dédiées à la municipalité de Saint-Camille pour 2017 ;
- Un montant correspondant à 20% du projet, soit une somme 1,029.20\$ est établie comme étant la part du milieu et elle est assumée par les Activités Populaires Lellis Inc.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

83-04-2017

6.1 - Résolution, ouverture du dépôt de matériaux secs

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède à l'ouverture du dépôt de matériaux secs à compter du samedi 29 avril 2017, et tous les samedis subséquents selon l'horaire suivant : 9h à 12h.

ADOPTÉE

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

84-04-2017

7.1 - Résolution, achat d'abat-poussière pour la saison 2017

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré (sur demande de prix) pour l'achat de chlorure de calcium liquide (abat-poussière), au taux d'épandage de 35% pour environ 48,600 litres, pour la saison 2017;

Les prix:

Entreprises Bourget Inc: .03489\$

Transport Adrien Roy et Filles : 0.0330\$

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède de gré à gré (sur demande de prix) avec Transport Adrien Roy et Filles Inc. pour l'achat de chlorure de calcium liquide, au taux d'épandage de 35% pour environ 48,600 litres, pour la saison 2017.

QUE le prix comprend le matériau, le transport et l'épandage: 0.0330\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

85-04-2017

7.2 - Résolution, ouverture des chemins d'hiver

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE le conseil municipal procède à l'ouverture des chemins suivants au plus tard le 1er mai 2017 :

Voici la liste des chemins à ouvrir :

- La route de la grande ligne, à partir du numéro civique 184, rang A et B ;
- La route 1 et A, à partir du rang 2, et du coin du rang A et B ;
- La route menant au chemin de la St-Jean, à partir du rang 2 ;
- La route Vermette, du rang 2 jusqu'au rang 3, et le rang 3 ;
- Le rang 2 ouest, de la route Edmond Blais jusqu'à la limite de Ste-Justine ;
- Le rang St-Joseph allant vers Ste-Sabine, à partir du numéro civique 355 ;
- Le rang 4 allant vers St-Juste, à partir de la route 281 ;

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

86-04-2017

9.1 - Résolution, programme #10 sur l'entretien, l'inspection et le renouvellement des tenues de combat des pompiers

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut rendre plus opérationnel son service incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du programme #10, sur l'entretien, l'inspection et le renouvellement des tenues de combat pourra apporter plus de sécurité à chaque membre de la brigade lors d'interventions en sécurité incendie;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le programme d'entretien #10, d'inspection et de renouvellement des tenues de combat tel que présenté par le chef pompier, M. Pierre Morneau.

ADOPTÉE,

87-04-2017

9.2 - Résolution, adoption du programme #3 sur les bâtiments agricoles et acéricoles sur l'inspection des risques élevés et très élevés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut rendre plus opérationnel son service incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du programme #3.1 sur les bâtiments agricoles et acéricoles sur l'inspection des risques élevés et très élevés en sécurité incendie;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le programme #3.1 sur les bâtiments agricoles et acéricoles sur l'inspection des risques élevés et très élevés en sécurité incendie, et ce, tel que présenté par le chef pompier, M. Pierre Morneau.

ADOPTÉE,

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

88-04-2017

10.1 - Avis de motion, règlement numéro 458-2017 aux fins de modifier le règlement numéro 354

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS

AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT 458-2017

Un avis de motion est donné par Mme Stéphanie Deblois à savoir que :

Lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement 458-2017 modifiant le RÈGLEMENT NUMÉRO 354 AUX FINS DE CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION ET À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT CERTAINS TYPES DE CONSTRUCTIONS:

- ajuster la terminologie afin de faciliter l'interprétation des règlements d'urbanisme;
- modifier les dispositions relatives à la hauteur des certains bâtiments complémentaires à l'habitation;
- adapter certains articles pour en faciliter l'interprétation;
- bonifier la réglementation pour les projets concernant les bassins et les lacs artificiels;
- introduire des directives pour les travaux de stabilisation;
- adapter la réglementation pour l'implantation de chatterie et de chenil sur le territoire;

- préciser les règles qui permettent de modifier les bâtiments dérogatoires;
- ajouter des dispositions réglementaires pour la construction de mini-maisons;
- ajouter des dispositions réglementaires pour les yourtes.

ADOPTÉE,

89-04-2017

10.1.1 - Résolution, du premier projet de règlement numéro 458-2017 aux fins de modifier le règlement numéro 354

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 354 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 354 AUX FINS DE CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION ET À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT CERTAINS TYPES DE CONSTRUCTIONS;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS:

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 458-2017 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 458-2017 AUX FINS DE CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION ET À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT CERTAINS TYPES DE CONSTRUCTIONS;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 354 adopté par ce Conseil le 4 février 2008, dans les buts suivants :

- ajuster la terminologie afin de faciliter l'interprétation des règlements d'urbanisme;
- modifier les dispositions relatives à la hauteur des certains bâtiments complémentaires à l'habitation;
- adapter certains articles pour en faciliter l'interprétation;
- bonifier la réglementation pour les projets concernant les bassins et les lacs artificiels;
- introduire des directives pour les travaux de stabilisation;
- adapter la réglementation pour l'implantation de chatterie et de chenil sur le territoire;
- préciser les règles qui permettent de modifier les bâtiments dérogatoires;
- ajouter des dispositions réglementaires pour la construction de mini-maisons;
- ajouter des dispositions réglementaires pour les yourtes.

ARTICLE 3. Modifications du règlement 354

3.1: Le règlement numéro 354 intitulé « Règlement de zonage » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que: (Voir copie

complète du règlement en annexe, qui fait partie intégrante de cette résolution).

ADOPTÉE,

90-04-2017

10.2 - Résolution, regroupement des offices municipaux d'habitation (OMH) du territoire des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE suite à révision de ses programmes et dans le but d'améliorer la qualité de ses interventions, la Société d'habitation du Québec (SHQ) suggérerait le regroupement des Offices municipaux d'habitation (OMH);

CONSIDÉRANT QUE la SHQ souhaite que d'éventuels regroupements d'OMH soient établis sur une base de consensus et des MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil des maires de la MRC des Etchemins ont convenu d'opter pour un regroupement volontaire des OMH de son territoire, résolution numéro 18-11-2016;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille opte pour le regroupement volontaire au sein de la MRC des Etchemins dont les municipalités suivantes en feront partie : Lac-Etchemin, Saint-Camille-de-Lellis, Sainte-Justine, Saint-Louis, Saint-Luc, Saint-Magloire, Sainte-Rose-de-Watford, et Sainte-Sabine.

ADOPTÉE,

91-04-2017

10.3 - Résolution, plan de développement de la zone agricole (PDZA): appui à la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins souhaite élaborer un Plan de développement de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) offre une aide financière aux MRC pour doter celles-ci de Plans de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière ne peut excéder 50% des dépenses admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 40 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le PDZA constitue un outil de planification ayant, entre autres, pour principaux objectifs :

- Dresser un portrait le plus exhaustif possible du territoire et des activités agricoles;
- Assurer une cohabitation harmonieuse sur le territoire agricole (multifonctionnalité);
- Promouvoir l'agriculture et l'agrotourisme;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine et le paysage agricole;
- Favoriser la protection et la mise en valeur des ressources forestières;
- Assurer l'occupation du territoire;
- Soutenir la relève agricole;
- Explorer les opportunités de développement, tant des filières actuelles que des nouveaux marchés (bio, nouvelles productions, etc.);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accorde son appui à la MRC des Etchemins et souhaite collaborer à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole.

QUE l'appui et la collaboration accordée à la MRC n'entraîneront aucune dépense directe de la part de la municipalité (assistance à des rencontres et cueillette d'informations pourraient être requises de façon ponctuelle).

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

92-04-2017

11.1 - Résolution, contribution financière à l'entente de développement culturel de la MRC des Etchemins: Plan d'action 2018-2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC des Etchemins souhaite signer une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la participation de toutes les municipalités est souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action 2018-2019-2020 de l'entente de développement Culturel sera élaboré par le comité culturel, puis présenté au Conseil des maires de la MRC pour approbation;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE : la Municipalité de Saint-Camille s'engage à contribuer à 1,00\$/per capita pour les années 2018-2019-2020 afin de mettre en oeuvre le Plan d'action culturel découlant de la Politique Culturelle de la MRC des Etchemins;

QUE l'investissement soit et est autorisé;

QUE la municipalité de Saint-Camille achemine un extrait de la présente résolution à la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE,

93-04-2017

11.2 - Résolution, programme de développement des loisirs d'Etchemins en forme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une aide financière 1300\$ dans le cadre du programme Etchemins en forme pour développer le loisir dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les équipements de loisirs pour le terrain jeux sont insuffisants durant la saison estivale;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille utilise la subvention d'Etchemins en forme, un montant 1300\$ pour l'achat d'un jeu d'eau qui sera utilisée lors de la tenue du terrain de jeux unifié.

ADOPTÉE,

94-04-2017

11.3 - Résolution, formation moniteurs(trices) de terrain de jeux, saison estivale 2017

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille mandate Mme Claude Bissonnette, chargée de projet en loisirs intermunicipaux pour former les animateurs du terrain de jeux unifié, ce stage sera donné sur une durée de deux jours.

Le coût de la formation sera de 125\$/taxes incluses pour chaque participant incluant les repas pour les municipalités de Saint-Magloire et Sainte-Sabine. Il n'y a aucun frais pour Saint-Camille, car nous sommes parties prenantes de l'entente intermunicipale en loisirs.

ADOPTÉE,

95-04-2017

11.4 - Résolution, randonnée de vélos le 3 juin 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande du comité organisateur du projet Le 80 des Etchemins qui est un projet réalisé en collaboration avec les élèves du programme Monde Culture et Langues de l'école des Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE les élèvent ont choisi d'organiser une randonnée de vélos le 3 juin 2017 qui permettra de réunir les différentes municipalités environnantes;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité Saint-Camille autorise le comité organisateur du projet le 80 des Etchemins, à circuler sur le territoire de la Municipalité de Saint-Camille pour la randonnée de vélos du 3 juin 2017.

ADOPTÉE,

96-04-2017

11.5 - Résolution, journée régionale de la Chaudière-Appalaches 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise le maire, M. Adélar Couture, à participer à la journée régionale de la Chaudière-Appalaches qui aura lieu le 9 juin 2017, à La Durantaye dans la MRC de Bellechasse. Le thème de la journée: **Travailler ensemble pour la vitalité et l'attraction de nos milieux.**

ADOPTÉE,

97-04-2017

11.6 - Résolution, appel de candidatures, moniteurs (trices) de terrain de jeux.

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille embauche deux moniteurs (trices) de terrain de jeux pour la période estivale 2017. Sous l'autorité de la directrice générale, les monitrices ou les moniteurs auront la responsabilité d'animer, de divertir et d'encadrer un groupe de jeunes âgés entre 4 et 12 ans.

La durée de l'emploi sera de six semaines, à raison de 35 heures par semaine, du 26 juin au 12 août 2017 avec une pause d'une semaine durant les vacances de la construction, sans possibilité d'accumuler des heures supplémentaires. Le salaire est fixé selon les modalités énumérées à la

convention de travail des employés.

QU'UNE annonce a été publiée à l'intérieur du bulletin municipal de mars 2017.

QUE le comité de sélection soit composé de Madame Claude Bissonnette, et d'une autre personne de la communauté;

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-Aqueduc et égout: M. Jacques Audet demande quels sont les travaux qui ont été effectués sur la rue de la Fabrique, M. Daniel Boutin mentionne que la conduite principale d'aqueduc s'est brisée, et que cette réparation a été effectuée durant la journée du 3 avril 2017.

-Signalisation: M. Jocelyn Pouliot demande s'il était possible de discuter à la prochaine séance de travail de deux dossiers, la fabrication des panneaux d'identification des rues, et aussi du radar portatif pour la vitesse. La directrice mentionne qu'elle va mettre ces sujets à l'ordre du jour de la prochaine réunion de travail, elle déposera les offres reçues en rapport avec ces projets, ainsi que le montant mis au budget pour ces projets.

-Maire: Le maire indique qu'il a assisté à une rencontre à Ste-Marie relativement au programme phare pour la fibre optique, à la réunion du conseil des maires, de la MRC des Etchemins, au comité de développement économique de la MRC des Etchemins, au comité administratif de la MRC des Etchemins, à la réunion de travail du CA des maires de la MRC des Etchemins, à une rencontre avec l'ingénieur de WSP, à une conférence de presse concernant le programme FEPTU à Ste-Claire, à la consultation publique pour la rue de la Fabrique, à la séance de travail du conseil municipal, à la réunion régulière du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre Ministère de l'Éducation, subvention chalet des loisirs

Point d'information !

13.2 - Lettre, subvention terrain de jeux unifié

Point d'information!

13.3 - Lettre, Loi sur le Tabac

Point d'information!

13.4 - Inventaire annuel des stocks de la Municipalité

Point d'information!

98-04-2017

13.5 - Offre de services, programme d'intervention pour l'élimination des fourmis gâte-bois

CONSIDÉRANT QUE nous avons un problème de fourmis gâte-bois à l'édifice municipal, et que nous voulons faire intervenir les exterminateurs Maheu & Maheu;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis achète le programme d'intervention pour l'élimination des fourmis gâte-bois.

QUE les modalités du paiement :

-Paiement en 1 seul versement. Un escompte de 5% est accordé: 1200\$ - 5% escompte(60\$) = 1140\$ montant avant taxes.

QUE le programme doit respecter les conditions générales décrites au contrat.

ADOPTÉE,

14 - VARIA

- A)
- B)
- C)
- D)
- E)

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose l'ajournement de l'assemblée à 21h15.

Adélarde Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE

L'assemblée d'ajournement aura lieu le 11 avril 2017, à 19h30